38 ème FOIRE AUX GRENIERS JEAN BETHUS A IFS

dimanche 24 septembre 2023 COMITÉ DES FÊTES D'IFS

D	ULLETIN D'INSCRIPTION
	NER DANS LES MEILLEURS DÉLAIS
Civilité :	Mr [] Mme [] Mile []
Nom, Prénom (raison sociale)	
Adresse	
Code postal, Ville	***************************************
Téléphone : Ad	resse email :
[] Particulier:	
Joindre une photocop	pie recto verso d'une pièce d'identité barrée
Carte d'ide	entité / Permis de conduire / Passeport
[] Professionnel :	
Registre du Commerce et des Sociétés	
Immatriculé le à	(joindre une photocopie)
Une redevance d'occupation du domai	ne public (Article L 2125-1 code général de la propriété
des personnes publiques) vous sera r	éclamée par le Trésor Public.
Désire réserver :	
- Pour un particulier	mètres à 4,00 € Soit =
- Pour un professionnel	mètres à 4,00 € Soit =€
	nètres minimum / suivant possibilités / art. 4 règlement)
	rativement la case correspondante)
	:[]
sounds emplacement (2011e) rueim,	(sous réserves des possibilités d'attribution)
La Camitá dos Eâtos os másamos la massibilitá de	e morceler les longueurs d'emplacement supérieures à 18 mètres.
ATTESTATION SUR L'HONNEUR (pc	이 사용하다 나는 사람들이 아니는 그래요 있다면 하는 사람들이 되었다면 하는 것이 되었다면 하는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없다면 없다면 없다면 없다면 없다면 없다면 다른 것이다면 없다면 없다면 없다면 없다면 없다면 없다면 없다면 없다면 없다면 없
Je certifie sur l'honneur avoir pris con vendre exclusivement que des objets p en tant qu'exposant, à plus de deux ve (Loi 2008776 du 4.08.2008 et décret	naissance de l'obligation qui est faite aux particuliers de ne personnels et usagés, ainsi que de l'interdiction de participer, entes au déballage par Année Civile.
Date et Signature (obligatoires)	date :
	signature :
Ci-joint la somme de €	par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes d'IFS.
le joins une enveloppe timbré	ée à mon adresse, pour retour de mon dossier d'inscription

Retourner à : Mr COÏSSON Christian 11 Rue du Manitoba 14123 IFS

ou à : ISABEL-LEFEBVRE Christine 5 rue d'Athènes 14123 IFS

Comité des Fêtes : 06 77 84 78 61 / comitedesfetesifs@gmail.com

(au plus tard 5 jours avant la date de la manifestation).